



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 septembre 2020
(Date de convocation : 18 septembre 2020)

Délibération n° 20200924/05

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Était absente : Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Mme Viviane Torné)

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

OBJET : Nouvelle organisation annualisée des agents scolaires

Une modification des durées hebdomadaires des agents scolaires est nécessaire afin de pallier l'absence de trois agents à l'école Campan Bourg et Sainte-Marie. Aussi, un agent contractuel a été recruté pour les heures de garderie, de cantine et d'entretien (cf tableau ci-joint).

La modification du temps de travail n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL des fonctionnaires concernés (seuil d'affiliation : 28 heures/semaine).

Seuls deux agents titulaires travaillant auparavant moins de 28 heures restent affiliés au régime de l'Ircantec ainsi que les trois agents contractuels.

NOMS	Durée hebdomadaire moyenne de travail sur l'année 2019/2020	Durée hebdomadaire moyenne de travail sur l'année 2020/2021
Agent école Campan Bourg titulaire	20,58	26,52
Agent école Sainte-Marie titulaire	25,22	25,56
Agent école Sainte-Marie titulaire	34,58	35
Agent école Campan Bourg et Ste Marie contractuel	25,22	20,83
Atsem contractuel	30,16	35
Atsem contractuel	24,46	33,44

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'adopter cette proposition,
- De modifier ainsi le tableau des emplois scolaires,
- D'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'adopter cette proposition,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois des agents scolaires,

Article 3 : d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

A circular official stamp in blue ink, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE' and 'COMMUNE' around the perimeter. The signature is a cursive script that overlaps the center of the stamp.